

PREAVIS MUNICIPAL – N° 6/2023

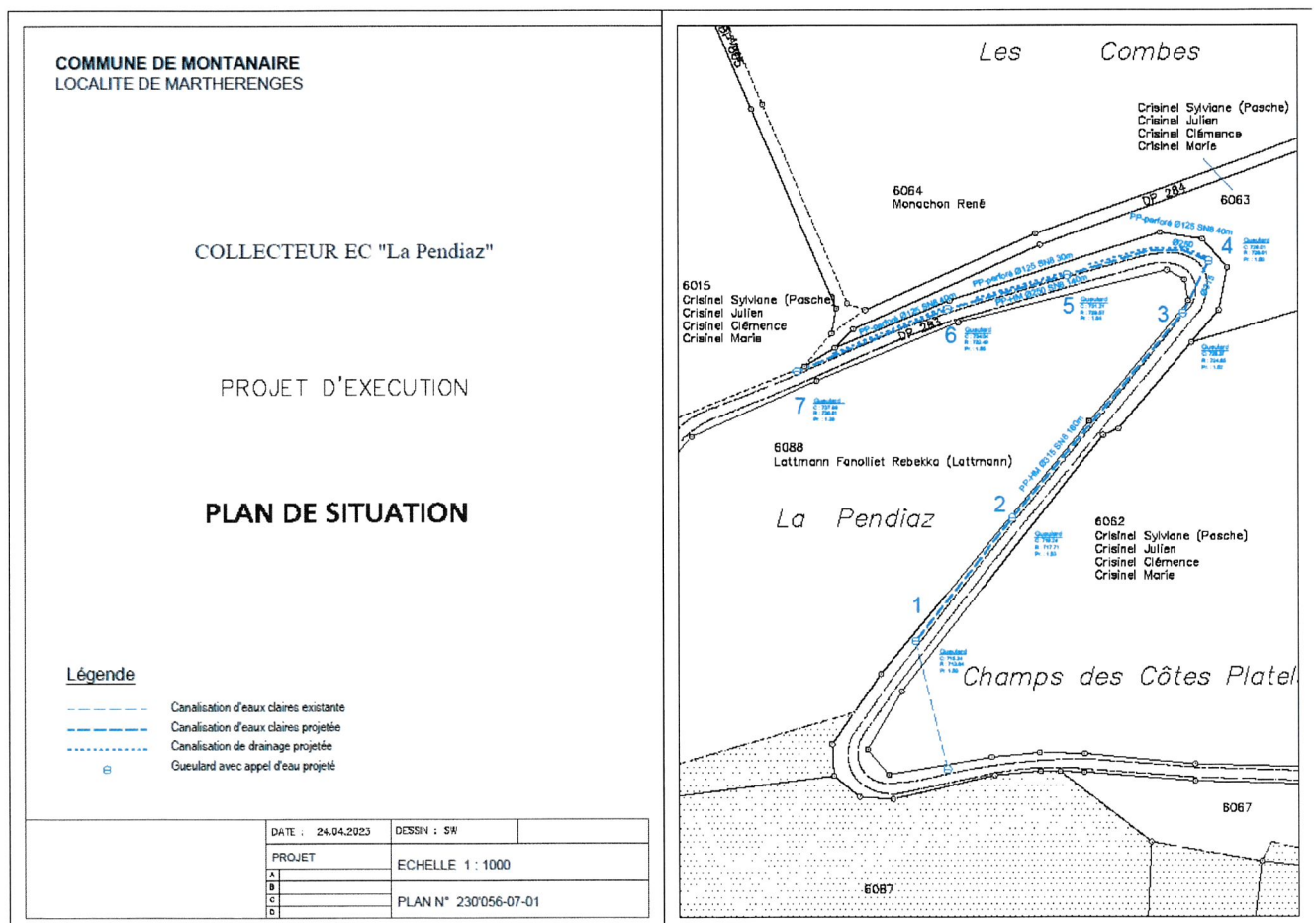
Conseil communal du 20 juin 2023

Martherenges - réfection des infrastructures communales - remplacement d'un collecteur d'eaux claires

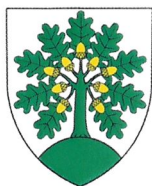
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 INTRODUCTION

Le collecteur d'eaux claires en béton situé au bas du village de Martherenges, longeant la route en direction de Sottens, est passablement obstrué par du calcaire.



Lors de fortes pluies, les eaux ressortent par une gueule de loup et forment un ruisseau à même la chaussée. Ces eaux se concentrent et s'écoulent ensuite dans un champ voisin et forment une grande mare. Afin d'économiser le revêtement de la route et cesser d'inonder les parcelles voisines, ces travaux deviennent indispensables.



2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à remplacer le collecteur existant par un en polypropylène (PP-HM) de diamètre 250mm sur 140m, pour le tronçon du haut, et en diamètre 315mm sur 160m, pour la partie avale. En parallèle et dans la partie supérieure, des drainages seront posés pour capter les eaux souterraines.

Ces travaux concernent uniquement l'évacuation des eaux claires de la route communale. Le financement et l'amortissement de ces derniers seront inclus dans le compte des routes.

3 COÛTS

Les coûts des travaux sont basés sur des prix de soumissions rentrées.

Devis estimatif

Travaux de génie civil	CHF	76'000.00
Honoraires et frais	CHF	13'000.00
Travaux géométriques	CHF	2'000.00
Frais divers	CHF	5'000.00

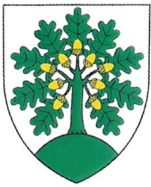
Montant total des travaux HT **CHF 96'000.00**

TVA 7,7% CHF 7'392.00

Montant total des travaux TTC **CHF 103'392.00**

=====

La réalisation de ces travaux était planifiée dans le plan d'investissement de la législature 2021-2026, pour un montant de CHF 80'000.--.



4 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

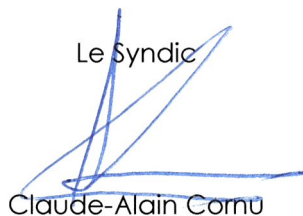
le Conseil communal de Montanaire

- vu le préavis n° 6/2023 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réfection des infrastructures communales - remplacement d'un collecteur d'eaux claires à Martherenges ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 103'392.--;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 103'392.-- par la trésorerie courante ;
- d'amortir la somme de CHF 103'392.-- sur une durée de 30 ans, soit CHF 3'450.-- par an, la première fois lors de l'exercice 2024.

Pour la Municipalité

Le Syndic

Claude-Alain Cornu



La Secrétaire

Isabelle Freymond

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2023.

Délégué de la Municipalité : Michel Rosset